

ASSEMBLEE PRIMAIRE DU 25 FEVRIER 2021

Conseil & 48 citoyen-ne-s

Après les débats de l'assemblée bourgeoise, le Président a le plaisir d'ouvrir l'assemblée municipale du budget 2021 et de souhaiter la plus cordiale bienvenue aux nouveaux arrivants.

Cette assemblée a été convoquée dans les délais prescrits par affichage au pilier public et par l'envoi à tous les ménages d'un fascicule du budget, ainsi l'ordre du jour a été porté à la connaissance des citoyens.

Il propose de nommer 2 scrutateurs, à savoir, MM. Jean Charles COUPY & Didier TORRENT. Ceux-ci sont acceptés par l'assemblée.

Elle est par conséquent valablement constituée et peut délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Procès-verbal de l'assemblée du 27 août 2020
2. Budget 2021 – Présentation
3. Budget 2021 – Approbation - Crédit d'engagement y-compris les financements y afférents
4. Présentation du plan financier quadriennal
5. Divers

L'ordre du jour est accepté par mains levées, à l'unanimité, tel que présenté.

1. Procès-verbal de l'assemblée du 27 août 2020

Comme indiqué dans la convocation, le procès-verbal de l'assemblée du 27 août 2020 a été porté à la connaissance de toutes et tous et ne sera pas lu afin d'écourter les assemblées si toutefois les personnes présentes n'en demandent pas sa lecture.

La majorité des personnes présentes ne souhaitant pas la lecture du p.-v., il demande aux citoyen-ne-s qui sont d'accord avec le procès-verbal tel que rédigé de l'accepter par mains levées. Celui-ci est accepté à l'unanimité.

Le Président remercie le secrétaire pour la rédaction de ce procès-verbal détaillé.

2. Budget 2021 - Présentation

Chaque ménage a reçu un fascicule du budget, ce qui a permis à chacun d'en prendre connaissance. Par conséquent, le Président ne va pas faire la lecture complète du message introductif, mais seulement faire part de quelques considérations générales.

Le budget 2021 s'inscrit dans un contexte de pandémie dont on ne connaîtra pas véritablement les incidences avant la fin d'année 2021, voire en 2022.

Ainsi c'est donc avec prudence que le budget de fonctionnement établi par l'ancien Conseil a été adapté par votre conseil communal sur la base des recettes fiscales 2018. La perte de contribuables importants n'a pas pu être totalement compensée par les nouvelles arrivées,

ce qui incite à la prudence, sans toutefois renoncer aux engagements pour les citoyen-ne-s.

D'autre part l'amortissement légal du nouveau dépôt des travaux publics grève partiellement ce budget.

Avec un total de recettes de Fr. 6'616'100.- en chiffres arrondis et un total de dépenses de Fr. 6'407'850.- le compte de fonctionnement dégage une marge d'autofinancement de Fr. 208'250.-, inférieure au budget précédent et à l'exercice 2019.

Le compte des investissements prévoit toutefois des dépenses nettes de Fr. 1'274'600.- qui, déduit de la marge d'autofinancement précitée fait ressortir une insuffisance de financement de Fr. 1'066'350.-. En conséquence et en fonction de leur réalisation, le Conseil communal devra recourir à l'octroi d'un emprunt.

Les postes importants pour l'année 2021 sont la suite du projet d'aménagement du centre du village (Fr. 400'000.-), l'aménagement des abris de protection civile (Fr. 65'000.-), l'aménagement de nouvelles salles de classe et l'isolation du toit (Fr. 60'000.-), le changement et la mise en conformité de l'éclairage du stade de Gonces (Fr. 80'000.-), la participation à la correction des routes cantonales (Fr. 50'000.-), la poursuite des réfections des routes communales (Fr. 200'000.-), la poursuite des recherches de fuites et de modélisation du réseau d'eau potable (Fr. 100'000.-), la réfection du réseau d'eaux usées et la lutte contre les eaux claires (Fr. 100'000.-) et la suite des mesures de mise en application de la LAT (Fr. 140'000.-).

Tous ces investissements repris du plan quadriennal 2020-2023, ont été portés au budget 2021, toutefois le Conseil s'octroie un droit de réflexion, fixera des priorités et tous ne seront pas nécessairement réalisés.

Le secrétaire caissier donne connaissance sous forme de diapositives du récapitulatif des comptes de fonctionnement et du détail des investissements ainsi que des résultats annuels.

L'amortissement légal n'est pas couvert par la marge d'autofinancement. Le capital diminue donc et le résultat après amortissements comptables dégage un excédent de charges Fr. 703'550.- très légèrement supérieur au budget 2020. La marge ne couvre pas non plus les investissements nets de Fr. 1'274'600.- et la dette augmentera de Fr. 1'066'350.-.

Il présente ensuite les différents indicateurs financiers, à savoir le degré d'autofinancement, la capacité d'autofinancement, le taux des amortissements ordinaires, l'endettement net par habitant ainsi que le taux de volume de la dette brute.

Tous les services autofinancés sont déficitaires, le Conseil devra par conséquent analyser les règlements respectifs et leurs taxes afin de palier à moyen terme à cette situation.

Un citoyen relève que le budget 2021 n'a pas été soumis à la commission des finances.

Le Président lui précise que le nouveau Conseil communal n'a eu que 5 semaines pour prendre connaissance des budgets de fonctionnement et d'investissements 2021 et, que la tâche a été ardue pour assimiler tous ces chiffres en si peu de temps. D'autre part,

l'assemblée du budget devait être convoquée pour fin février 2021 au plus tard. Il manquait donc du temps pour soumettre les budgets à la commission des finances. Toutefois, celle-ci a été formellement nommée et officiera déjà pour les comptes 2020.

Un citoyen a remarqué que Fr. 400'000.- était prévu au budget pour la suite du centre du village. Il prétend que les plans présentés à la population n'étaient pas clairs et souhaiterait disposer d'un maquette précise avec les couleurs et le choix des matériaux.

Le Président indique que le plan financier quadriennal 2020-2023 prévoyait un montant de Fr. 1'000'000.-, mais que le Conseil a réduit ce montant à Fr. 400'000.- car il souhaitait s'approprier le projet, se poser les questions pertinentes, discuter des diverses options possibles, avant de passer à la phase de détails. Suite de quoi, des propositions claires pourront être présentées à la population.

Les terrains et les bâtiments sont propriétés de la commune et ce projet ne pourra certainement pas au vu des indicateurs financiers se concrétiser sans apports privés.

L'assemblée n'ayant plus de questions, il propose de passer au point suivant.

3. Budget 2021 - Approbation

A l'unanimité des personnes présentes, l'assemblée accepte le budget 2021, le crédit d'engagement et les financements y afférents.

Le Président remercie les personnes présentes pour l'acceptation du budget 2021 et de son financement.

4. Présentation du plan financier quadriennal

Ce plan quadriennal demeure indicatif et a été évalué avec les incertitudes liées aux projections des recettes fiscales pour les prochaines années ainsi que les nombreux projets ou études en cours ou à venir.

Il tient compte des adaptations fiscales récentes ainsi que de celles des taxes liées aux services autofinancés.

Le Président donne connaissance de quelques points essentiels concernant les investissements.

Pour 2021, le budget a été présenté.

En ce qui concerne 2022-23-24, le conseil a prévu des investissements dans la continuité des investissements de 2021.

Les plus importants concernent le projet de centre du village et le parking.

Les routes communales et cantonales et la poursuite de la réfection du réseau d'éclairage public constituent des postes importants que l'on retrouve chaque année, pour environ Fr. 260'000.-.

L'entretien des canalisations d'eau potable et usées représentent un montant annuel moyen de l'ordre de Fr. 100'000.-.

Finalement les études engagées en 2018 et 2019 déjà pour la révision du PAZ et du RCCZ afin de les rendre conformes à la LAT se poursuivront durant les deux prochains exercices.

La marge d'autofinancement a été évaluée pour les 4 années et devrait varier entre Fr. 200'000.- et Fr. 300'000.-. En conséquence, il y aura une augmentation de l'endettement de l'ordre de 5 millions environ durant cette période de 2021 à 2024, ceci bien entendu si tous les investissements sont réalisés.

La situation finale tant financière que comptable résultant des investissements envisagés est conforme aux dispositions de la nouvelle loi sur les communes.

Le Conseil devra toutefois demeurer attentif aux dépenses de manière à ne pas trop entamer notre capital.

Le Président passe la parole à l'assemblée pour d'éventuelles questions et/ou informations complémentaires.

L'assemblée n'ayant pas de question, le président passe au point suivant de l'ordre du jour.

5. Divers

Avant de passer la parole à l'assemblée, le président souhaite apporter quelques informations, à savoir :

L'entente entre les membres du Conseil est excellente. Le Conseil est à la recherche de membres compétents pour les différentes commissions qui seront appelées à siéger plusieurs fois par année, à proposer des solutions et à challenger le Conseil.

La mobilité dans le centre du village (zone de rencontre, limitation de vitesse, places de parc, cour d'école) sera l'un des principaux objectifs de la commission de mobilité.

L'aménagement du territoire est quant à lui un important challenge pour le Conseil. La reconstitution de haies permettrait une mutualisation de la réduction de la zone à bâtir de la commune.

La problématique des écoles, bien que la situation soit claire aujourd'hui, écoles enfantines et primaires avec Ayent et cycles d'orientation à Sion, devra être analysée, notamment en ce qui concerne le trajet du matin qui ne devrait plus transiter par Savièse.

Le Conseil souhaite aussi informer la population par l'intermédiaire de l'Agache et du site Internet et échanger avec elle avec facebook et Instagram.

Il laisse ensuite la parole à l'assemblée.

Un citoyen relève que les coûts de transport sur Ayent s'élèvent à Fr. 50'000.-. Il se demande s'il ne serait pas plus judicieux d'engager un-e enseignant-e. Aussi il souhaite savoir qui paie ces trajets.

Il remercie le Président quant aux démarches entreprises pour une ligne directe le matin entre Arbaz et Sion.

Le Président précise que les frais de transport entre Ayent et Arbaz s'élèvent à Fr. 54'900.- et qu'ils sont répartis pour leur moitié à 50% et pour le solde en fonction du nombre d'élèves, ce qui devrait représenter plus ou moins Fr. 20'000.- pour notre commune.

Concernant le transport des élèves vers Sion, il indique que les courses spéciales sont coûteuses alors qu'un dédoublement serait la solution idéale.

Il pense aussi que la commune de Grimisuat doit être incluse dans la discussion d'un centre scolaire et cycle d'orientation intercommunaux.

Un citoyen est aussi d'avis que l'on ne peut pas ignorer Grimisuat. Selon lui soit on inclut Arbaz, Ayent et Grimisuat soit on continue avec Sion.

Le Président propose que le Conseil se documente avant de présenter un projet en connaissance de cause à la population pour décision.

Comme la parole n'est plus demandée, il clôt cette assemblée à 20h40 tout en étant désolé de ne pas pouvoir partager le verre de l'amitié.

Le Président

Le Secrétaire